COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS Le Clos Fournereau CS 40107 69440 MORNANT

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024

ublié le



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° BC-2024-032

L'an deux mille vingt-quatre

Le deux juillet à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves GOUGNE, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation: 26 juin 2024

Nombre de membres :

En exercice 16 Présents 12 Votes 13

PRESENTS:

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTS / EXCUSES:

Renaud PFEFFER, Jean-Pierre CID, Françoise TRIBOLLET

PROCURATION:

Loïc BIOT donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

Rapporteur: Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et aux Réseaux

Vu les dispositions du code de la Commande Publique,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021,

VOIRIE

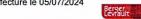
Marché de travaux d'aménagement des rues du Prieuré, des Blanchardes et Saint-Marc à Taluyers

Autorisation de signature du marché au Président Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et accords-cadres de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée d'un montant supérieur au seuil de transmission des actes au contrôle de légalité défini par le CGCT,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une procédure adaptée relative aux travaux d'aménagement des rues du Prieuré, des Blanchardes et Saint Marc à Taluyers,

Après analyse de la candidature et de l'offre remise par l'unique soumissionnaire, la commission MAPA a décidé lors de sa séance du 25 juin 2024 d'attribuer le marché au groupement ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution à MGB TP (mandataire)/CARLE SAS, 140 rue Fréderic Monin, 69440 MORNANT, pour un montant total de 1.124.141,89 € HT composé :

D'une tranche ferme : Rue du Prieuré
 Montant d'attribution : 489.835,37 € HT soit 587.802,44 € TTC.
 Durée d'exécution : 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.



 D'une tranche optionnelle 1 : Rue Saint Marc Montant d'attribution : 87.592,01 € HT soit 105.110,41 € TTC.
 Durée d'exécution : 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

- D'une tranche optionnelle 2 : Rue Saint Marc 2
 Montant d'attribution : 130.221,95 € HT soit 156.266,34 € TTC.
 Durée d'exécution : 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- D'une tranche optionnelle 3 : Rue des Blanchardes
 Montant d'attribution : 416.492,57 € HT soit 499.791,08 € TTC.
 Durée d'exécution : 5 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

n° 2024-05 relatif aux travaux d'aménagement des rues du Prieuré, des

Préfecture le . 1.5. . 2004-05 relatif aux travaux d'aménagement des rues du Prieuré, des

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal, opération 2123.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 5 JUILLET 2024 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le 1^{er} Vice-Président, Yves-GOUGNE